

Enfance en danger : ils proposent leur savoir-faire

En Maine-et-Loire, les opérateurs de l'Apaech devront maintenant candidater auprès du département. L'association qui intervient sur le Choletais se dit inquiète et dans l'incertitude.

Entretien

Claude Pionnier et Maurice Manceau, respectivement directeur et administrateur de l'Apaech.

Qu'est-ce que l'Association pour la protection de l'adolescence de l'enfance de Cholet ?

Nous avons 84 places pour accueillir des jeunes, de la naissance jusqu'à 20 ans, séparés de leur foyer naturel par décision d'un juge ou des parents. C'est le service départemental de l'aide à l'enfance qui nous les envoie. L'association gère sept hébergements collectifs, et loue également des appartements pour le service extérieur (prise en charge de jeunes majeurs ou proches de la majorité).

Pourquoi souhaitez-vous réagir aux propos récents de Christian Gillet sur la protection de l'enfance ?

Nous ne voulons pas créer de polémique. Mais depuis que le président du conseil départemental a commenté les inquiétudes que l'intersyndicale des professionnels du secteur avait exprimées dans la presse, les 120 salariés de notre association pour la protection de l'adolescence et de l'enfance de Cholet se sentent dans l'incertitude. Ce qu'a dit Christian Gillet est vécu comme une mise en cause de la qualité de l'accueil des jeunes qui nous sont adressés. Qualité qui a été et demeure notre objectif principal.

En quoi, selon vous, Christian Gillet remet en cause la qualité du travail des associations ?

Quand il laisse entendre que la collectivité paierait pour des places vides. Le contrat d'activité avec le conseil départemental nous ouvre des financements pour un taux d'occupation de 87 %, pour nous



Le directeur de l'Apaech, Claude Pionnier (à droite), avec un des administrateurs, Maurice Manceau.

comme pour les autres associations. A l'Apaech, ce taux pour 2015 va de 102,75 % à 108 % selon les types d'hébergement. Pour le service d'appartements extérieurs, le taux est par contre de 82,5 %. En-dessous donc mais parce que le conseil départemental nous envoie moins de jeunes. Quant à être taxés d'immobilisme et de non-adaptation, là encore, ce n'est pas notre sentiment à l'Apaech. La preuve : alors que les financements n'ont pas changé, nous avons recruté sept nouveaux salariés en quatre ans. Depuis deux ans, pour deux projets déposés, l'un pour rénover notre siège social, l'autre pour ouvrir une prestation de placement éducatif à domicile, nous n'avons aucune réponse.

A titre d'exemple, l'accueil en foyer

coûte à la collectivité 200 € par jour et par enfant ; la prestation à domicile, 70 à 80 €. Enfin, et toujours à moyens constants, nous expérimentons déjà pour une poignée d'enfants le suivi intensif à domicile. On a aussi proposé des prestations d'accueil de jour ou de familles d'accueil : aucun retour.

Il est probable que le discours qui est actuellement servi sur la qualité du travail des associations serve d'alibi au choix du conseil départemental de passer dès cette année à un appel à projets.

Ce qui signifie que, jusque-là, vous étiez automatiquement ressollicité chaque année ?

Oui. Au fond, ce n'est pas le recours à l'appel à projets qui nous pose

problème. Mais la manière dont ça survient : nous ne connaissons le cahier des charges que le 22 avril pour un dépôt de candidature fin juin au maximum. D'où l'incertitude du personnel. Même sur le fond : comment être sûr qu'à côté de la logique comptable, la qualité de l'accueil et l'expérience d'associations comme la nôtre, partenaires depuis longtemps de la collectivité, seront demain préservées ? On comprend qu'il faut des économies, que la protection de l'enfance doit évoluer ; mais pourquoi ne pas avoir privilégié des méthodes plus douces ? Comme les contrats pluriannuels d'objectifs et de moyens. Ça fonctionne dans le médico-social.

Recueilli par M.-A. S.